

**Appel à consultation pour l'élaboration de deux notes conceptuelles pour des projets d'adaptation dans le bassin du Congo, à soumettre au Fonds Vert pour le Climat (FVC) ou à d’autres bailleurs**

Date : 1er avril 2024

**Pays** : Région du bassin du Congo

**Description de la mission** :

Appel à consultation pour l'élaboration de deux notes conceptuelles pour des projets d'adaptation dans le bassin du Congo, à soumettre au Fonds Vert pour le Climat (FVC) ou à d’autres bailleurs

**Titre du projet** : Renforcement Opérationnel du 4C Maroc

**Lieu d’affectation** : Rabat, Maroc

**Date limite de dépôt des soumissions** : Vendredi 12 avril 2024 à 16h

Les offres seront envoyées par mail : [ro4c.maroc@gmail.com](mailto:ro4c.maroc@gmail.com)

**Coordination Nationale du Projet de Renforcement Opérationnel du 4C Maroc Centre de Compétences Changement Climatique**

**villa 4 , Avenue Al Araar, Secteur 16, Hay Ryad, Rabat, Maroc**

Toute demande d’informations complémentaires sera faite par email à : [**ro4c.maroc@gmail.com**](mailto:ro4c.maroc@gmail.com)

**Table des matières**

[Contexte 3](#_Toc159522644)

[Article 1 : Objectif de la Consultation 4](#_Toc159522645)

[Article 2 : Consistance de la Consultation 5](#_Toc159522646)

[Article 3 : Pièces constitutives de la consultation 6](#_Toc159522647)

[Article 4 : Délai de réalisation de la prestation 6](#_Toc159522648)

[Article 5 : Déroulement et suivi de la Prestation 7](#_Toc159522649)

[Article 6 : Livrables de la Prestation 7](#_Toc159522650)

[Article 7 : Validation des livrables 7](#_Toc159522651)

[Article 8 : Modalités de règlement 7](#_Toc159522652)

[Article 9 : Profil du soumissionnaire 8](#_Toc159522653)

[Article 10 : Obligations du soumissionnaire 11](#_Toc159522658)

[Article 11 : Sous-traitance. 11](#_Toc159522659)

[Article 12 : Litiges et contestations 11](#_Toc159522660)

[Article 13 : Propriété intellectuelle 11](#_Toc159522661)

[Article 14 : Secret professionnel 11](#_Toc159522662)

[Article 16 : Présentation de l’offre du Soumissionnaire 11](#_Toc159522663)

[Article 17 : Évaluation des offres des Soumissionnaires 11](#_Toc159522664)

[Article 18 : Dépôt des offres des Soumissionnaires 13](#_Toc159522665)

[Article 19 : Bordereaux des prix 13](#_Toc159522666)

# Contexte

La Commission Climat du Bassin du Congo (CCBC), instituée lors de la COP22 à Marrakech en 2016, a pour but de promouvoir la transition écologique et la transformation économique de la région du Bassin du Congo, dans une logique de développement durable.

Le bassin du Congo abritant la troisième plus grande pêcherie continentale d'Afrique, la gestion des ressources halieutiques de cette zone représente un vrai enjeu pour la sécurité alimentaire et l’économie de la région. Toutefois, la pression exercée sur ces ressources s'est intensifiée en raison de l'expansion rapide des populations riveraines, d'une pêche souvent excessive, et de la pollution due à l'évacuation non contrôlée des eaux usées. De plus, la gestion de ces ressources est compromise par le manque de données fiables, l'absence de mesures de conservation cohérentes et l’utilisation de techniques de pêche peu résilientes.

En parallèle, la région fait face à une problématique majeure liée au suivi hydrologique, avec une dégradation continue des systèmes d’information hydrologiques, exacerbée par l'augmentation de la pression sur les ressources en eau, le manque de capacités et de moyens pour la collecte et la production de l’information sur ces ressources, et le manque de coopération régionale pour la gestion des ressources en eau partagées. Ces défis mettent en évidence la nécessité d'une approche intégrée impliquant tous les acteurs concernés (les communautés locales, les organismes nationaux et régionaux, etc.)

Le Centre de Compétences en Changement Climatique (4C Maroc), appuyé par le projet RO4C du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a identifié des initiatives prometteuses visant à apporter des solutions durables aux défis climatiques de la région. Deux de ces projets concernent la **« Mise en place d'un système de gestion durable pour l'exploitation des ressources halieutiques »** et la **« Réhabilitation du système de suivi hydrologique du bassin du Congo »**.

Ces projets visent respectivement à promouvoir une exploitation responsable des ressources halieutiques, en renforçant les capacités des communautés de pêcheurs, et à améliorer la gestion des ressources en eau dans le bassin du Congo, en assurant un fonctionnement efficace du système de suivi hydrologique. Actuellement en phase initiale, ces projets requièrent un financement pour permettre leur déploiement et l’atteinte de leurs objectifs.

# Dans cette perspective, le Centre 4C Maroc lance un appel à consultation pour l'élaboration de notes conceptuelles pour ces deux projets, à soumettre au Fonds Vert pour le Climat (FVC) ou à d’autres bailleurs.

# Article 1 : Objectif de la Consultation

La Consultation a pour objectif d’élaborer deux notes conceptuelles, à soumettre au Fonds Vert Climat (FVC) et à d'autres bailleurs éventuellement, en vue d’obtenir un appui financier pour la mise en œuvre des deux projets suivants qui font partie du pipeline des projets du Fonds Bleu du Bassin du Congo :

- Projet 1 : **Mise en place d'un système de gestion durable pour l'exploitation des ressources halieutiques**

Angola, Cameroun, Gabon, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo

- Projet 2 : **Réhabilitation du système de suivi hydrologique du bassin du Congo**

Angola, Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Gabon

|  |  |
| --- | --- |
| **Objectifs du Projet 1** | **Objectifs du Projet 2** |
|  Favoriser une approche intégrée de l'exploitation des ressources halieutiques dans le bassin du Congo, en tenant compte à la fois de la préservation de l'environnement et du développement économique régional.   Assurer un approvisionnement fiable en protéines pour les communautés locales, en garantissant la disponibilité des ressources halieutiques et la sécurité alimentaire.   Encourager des pratiques de pêche et de commerce durables pour générer des revenus et diversifier les sources de subsistance.   Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et à la réduction de la pauvreté dans les communautés ciblées par le projet, notamment en renforçant leur autonomie et leur résilience économique face aux changements climatiques. |  Développer un mécanisme fiable pour la collecte, la transmission et l’archivage des données hydrologiques et climatologiques.   Assurer la disponibilité et la fiabilité des données pour une prise de décision éclairée et un renforcement de la résilience face au changement climatique.   Renforcer la collaboration entre les pays membres pour une gestion durable des ressources en eau partagées, afin de développer des réponses communes.   Renforcer les capacités de suivi et de prévision pour une meilleure gestion des ressources en eau dans un contexte de changement climatique.   Mettre à jour les infrastructures et technologies pour la pérennité du système d'informations, et l’amélioration de la gestion et de la résilience de ces ressources.   Développer les compétences nécessaires pour le fonctionnement efficace du système de suivi hydrologique. |

Le consultant est appelé à préciser ces objectifs et à développer d’autres objectifs et résultats attendus, qui correspondent aux besoins et aux contextes locaux des pays participants, ainsi qu’aux priorités d’actions du Fonds Vert pour le Climat et des autres bailleurs pertinents qui restent à identifier.

# Article 2 : Consistance de la Consultation

La présente prestation consiste en la réalisation des missions suivantes séparément **pour chacun des deux projets** :

**Mission 1 : Préfaisabilité du projet**

**Tâche 1 : Choix des actions d’adaptation**

Pour chacun des deux projets, le prestataire devra :

* Réaliser une revue documentaire axée sur l'analyse des documents de planification et d’aménagement de la région du bassin du Congo, notamment des pays visés par ce projet, et la compléter par la consultation des parties prenantes concernées.
* Identifier les secteurs socio-économiques ayant un fort potentiel d’adaptation au changement climatique, et proposer et décrire les actions de résilience et d’adaptation.
* Sélectionner et prioriser, en étroite concertation avec les parties prenantes, les actions d’adaptation au changement climatique identifiées sur la base d’une analyse multicritères en alignement avec les critères d’éligibilité exigés par le Fonds Vert pour le Climat (FVC).
* Identifier et développer les actions pertinentes de co-bénéfices adaptation-atténuation

**Tâche 2 : Analyse de préfaisabilité des actions d’adaptation pré-retenues**

Cette mission a pour objectif d’analyser la préfaisabilité des actions d’adaptation pré-retenues pour chacun des deux projets. Dans ce sens, le prestataire devra notamment :

* Décrire les activités pour chaque action d’adaptation au changement climatique au regard de leur potentiel de financement climatique, notamment auprès du FVC (renforcement de la résilience des populations et des infrastructures, bénéficiaires, retombées socio-économiques, co-bénéfices, etc.).
* Examiner pour chaque action d’adaptation, la cohérence entre les objectifs et les activités envisagées, ainsi que la correspondance entre les activités et les moyens, le calendrier et le plan de financement à définir.
* Identifier les barrières et les principaux risques à la mise en œuvre des actions et proposer des solutions.
* Déterminer la portée et développer la théorie du changement des actions pré-retenues.
* Effectuer l’analyse genre et l’évaluation des impacts environnementaux et socioéconomiques des actions proposées.
* Évaluer le coût total du projet et les principaux coûts avec l’analyse des avantages (y compris les avantages marchands et non marchands) associés à la mise en œuvre de ces actions d’adaptation.
* Examiner la possibilité de l’implication du secteur privé, y compris le secteur bancaire, dans la mise en œuvre du projet.
* Identifier les opportunités et proposer des recommandations pour rendre les actions d’adaptation proposées plus éligibles au financement du FVC.

Au terme de cette mission, le Consultant établira un rapport d’analyse de préfaisabilité faisant ressortir les résultats de l’analyse des aspects susmentionnés.

**Mission 2 : Élaboration de la note conceptuelle du projet à soumettre au FVC**

À l’issue des résultats de la mission 1, le prestataire établira pour chacun des deux projets, la note conceptuelle comprenant les actions d’adaptation retenues, selon la version actualisée du canevas et les normes exigés par le Fonds Vert pour le Climat (FVC).

A titre indicatif, la note conceptuelle des projets doit faire ressortir notamment les données suivantes :

* Information sur le projet ;
* Présentation détaillée du projet :

- Contexte et lignes de base ;

- Description du projet ;

- Résultats escomptés et leur alignement avec les critères du FVC, y compris les co-bénéfices adaptation-atténuation ;

- Estimation financière du projet ;

- Justification du besoin de financement par le FVC ;

- Durabilité et réplicabilité ;

* Proposition de financement à soumettre au FVC ;
* Documents d’appui à annexer à la note conceptuelle (lettres de co-financements, lettres d’appui, liste récapitulative des études préalables réalisées, etc.).

La note conceptuelle du projet doit prendre en compte les critères d’éligibilités exigés par le FVC en vue de saisir l’opportunité de financement. L’identification des autres bailleurs potentiels est également attendue.

**Le Consultant traduira la version approuvée de la note conceptuelle du projet en langue anglaise et elle fera également l’objet de validation.**

# Article 3 : Pièces constitutives de la consultation

Les pièces constitutives de la consultation sont :

* La lettre de consultation ;
* Les termes de référence de la consultation paraphés sur toutes les pages par le soumissionnaire ;
* La note méthodologique proposée pour la réalisation de la prestation, incluant un chronogramme/planning de mise en œuvre ;
* Les CV des experts proposés pour la réalisation de la prestation, en mettant en valeur leur expérience et compétence en lien avec ladite prestation et les profils demandés à l’article 9 du présent appel à consultation ;
* La liste de références similaires incluant les coordonnées des personnes de contact ;
* Le bordereau des prix dûment renseigné, signé et cacheté.

# Article 4 : Délai de réalisation de la prestation

Le délai de réalisation de la prestation est de trois mois **(2 mois)** et commencera à prendre effet à partir de la date de signature du contrat.

Le temps consacré à la réalisation de la Prestation est estimé à **40 Hommes jours**.

Les délais de réalisation de la Prestation par mission et l’estimation des jours prestés y afférents sont présentés dans le tableau ci-après :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Missions | Délais de réalisation | Estimation HJ |
| Mission 1 : Préfaisabilité des actions d’adaptation retenues (pour les deux projets) | 1 mois | 25 HJ |
| Mission 2 : Élaboration de la note conceptuelle des 2 projets à soumettre au FVC. | 1 mois | 15 HJ |
| Total | 40 H/J | |

**Une visite d’une semaine est à prévoir par le consultant à Brazzaville pour échanger avec la CCBC, les porteurs et les partenaires de ces deux projets. Les frais relatifs à cette mission d’une semaine doivent également apparaître dans la proposition financière.**

# Article 5 : Déroulement et suivi de la Prestation

Le déroulement de la Prestation objet de la présente Consultation sera piloté par un comité de suivi dont la composition sera fixée par le Projet Renforcement Opérationnel du 4C Maroc (RO4C).

L’examen et la validation des livrables sera assuré par ce comité qui sera institué à cet effet et composé des représentants de la CCBC et des partenaires concernés par le financement et le pilotage des deux projets **« Mise en place d'un système de gestion durable pour l'exploitation des ressources halieutiques », et « Réhabilitation du système de suivi hydrologique du bassin du Congo ».**

# Article 6 : Livrables de la Prestation

Les livrables qui seront produits par le Titulaire sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Missions** | **Livrables** |
| **Mission 1 : Étude de préfaisabilité (pour chacun des deux projets)** | **Livrable 1** : Rapport sur les actions d’adaptation et les actions de co-bénéfices retenues  **Livrable 2** : Rapport de préfaisabilité des actions d’adaptation et les actions de co-bénéfices pré-retenues |
| **Mission 2 : Élaboration des notes conceptuelles des deux projets, à soumettre au FVC.** | **Livrable 3** : Note conceptuelle des projets à soumettre au FVC en langue française ;  **Livrable 4** : Note conceptuelle des projets à soumettre au FVC en langue anglaise. |

**Un rapport séparé comportant tous les livrables sera fourni pour chaque projet. Deux rapports séparés sont ainsi à fournir.**

# Article 7 : Validation des livrables

Les livrables relatifs à chaque mission de la Prestation doivent être remis en cinq (5) exemplaires.

Le Projet RO4C se réserve un délai minimum de 8 jours pour donner son avis sur ces livrables à compter de la date de leur remise, sans pour autant que ce délai ne soit compté dans les délais d’exécution.

Les livrables finaux, tenant compte des remarques du comité de suivi de la Prestation devront être remis au Projet RO4C en cinq (5) exemplaires, dans un délai maximum de 10 jours à compter de la remise de l’avis du comité de suivi.

# Article 8 : Modalités de règlement

Le paiement du Titulaire sera effectué de la manière suivante :

* 20% à la signature du contrat ;
* 40% du prix forfaitaire après remise et validation du livrable 1 et du livrable 2 de chacun des deux projets ;
* 40 % du prix forfaitaire après remise et validation du livrable 3 et du livrable 4 de chacun des deux projets.

Conformément aux procédures de gestion des projets de coopération appuyés par le PNUD, le règlement de la prestation se fera en Hors Taxe. Dans ce cas, une attestation d’exonération de la TVA sera remise au Titulaire par les soins du PNUD Maroc, partenaire du Projet RO4C sur présentation d’une facture pro-forma en trois exemplaires.

Le Projet RO4C se libérera des sommes dues en procédant à un virement au compte bancaire du prestataire. A cet effet, le prestataire doit présenter, à l’issue de la réalisation de la prestation, une facture établie en deux exemplaires, signée, cachetée et arrêtée en toutes lettres.

Sur la base de cette facture, le Projet RO4C établira le Formulaire d’Autorisation harmonisée de Financement et de Certificat de Dépenses (FACE) qu’il signera et transmettra à son partenaire (PNUD) pour effectuer le paiement.

Le délai de règlement est fixé à trois mois, à compter de la date de validation de la facture.

# Article 9 : Profil du soumissionnaire

Le prestataire devra assurer la mobilisation d’une équipe pluridisciplinaire qui aura à exécuter toutes les tâches prévues ou occasionnées dans le cadre de la mise en œuvre de la présente prestation. Les profils requis sont les suivants :

* **Un(e) chef d'équipe, spécialité gestion des ressources naturelles :** Coordonnateur(rice) avec une expérience confirmée dans des projets de gestion durable des ressources aquatiques et hydrologiques, et dans l'exécution d'études similaires dans des régions vulnérables, notamment en Afrique.
* **Un(e) spécialiste en gestion des pêcheries et aquaculture :** Avec une connaissance approfondie des techniques modernes d'aquaculture et de leur application dans le contexte de la gestion durable des ressources halieutiques.
* **Un(e) spécialiste en hydrologie et gestion des ressources en eau :** Avec une expertise dans le suivi hydrologique, la gestion des ressources en eau et le développement de systèmes d'information hydrologique.
* **Un(e) spécialiste en environnement et biodiversité aquatique :** Avec une expérience confirmée dans le domaine de la conservation de la biodiversité aquatique et du développement de projets d'adaptation aux changements climatiques dans des écosystèmes aquatiques.

**Si le prestataire est un expert qui travaillera seul, il devra justifier des compétences listées ci-dessus.**

Le/la chef d'équipe aura la responsabilité de définir clairement les rôles et responsabilités de chaque membre de l'équipe. Il/elle devra aussi indiquer, dans la soumission, quel(le) membre de l'équipe sera spécifiquement chargé(e) du suivi-évaluation du projet, en tenant compte de l'expertise et des compétences de chacun(e). Cette clarification des rôles est essentielle pour assurer une coordination efficace et une mise en œuvre réussie du projet.

Il/elle sera notamment responsable de :

* Préparer et participer aux réunions de coordination.
* Élaborer une matrice de cadre logique du plan d’action du projet, qui spécifie les indicateurs pour l’atteinte des objectifs du projet, les résultats attendus et les activités à réaliser, et qui comprend aussi les ressources nécessaires, la structure institutionnelle requise pour sa mise en œuvre (sur la base de la gouvernance du projet), et stipule les responsabilités des différents organismes ainsi que le calendrier du projet (priorisation des actions).
* Établir un planning chronologique de réalisation des activités et des tâches relatives au projet.
* Élaborer un dispositif de suivi et évaluation du projet.
* Définir les modalités du dispositif de suivi-évaluation des actions du projet (indicateurs, méthodes de vérification, reporting, rapports de suivi périodiques à communiquer aux différents organes de gouvernance du projet, …)
* **Missions spécifiques par profil à mobiliser :**

|  |
| --- |
| 1. **Chef d'équipe, spécialité gestion des ressources naturelles** |
| Le/la Chef d’équipe assurera la réalisation des tâches suivantes :   * Collecter toutes les informations nécessaires à la réalisation du projet (la description du projet, les informations sur la zone du projet, sur les acteurs et les populations bénéficiaires, son implantation possible, les ressources à disposition, …) pour en faire l’analyse. Ces informations peuvent être récupérées de diverses manières, y compris en réalisant des entretiens avec les porteurs du projet, les partenaires et autres acteurs concernés. * Analyser le degré d’adhésion des bénéficiaires au projet, leur participation et leur appropriation. * Faire une analyse de l’approche genre. * Analyser l’impact projeté des actions sur les revenus de la population (selon les méthodes normalisées). * Elaborer les détails des estimations des coûts des actions sur la base de la proposition préliminaire de la note conceptuelle. * Procéder à une analyse technico-financière détaillée (structure financière détaillée, TRI attendu, rentabilité et application des meilleures pratiques). * Ressortir les facteurs socio-économiques ainsi que les facteurs financiers et opérationnels permettant d'assurer la pérennité du projet. * Analyser des facteurs externes du projet, pouvant jouer sur son élaboration, sa mise en œuvre et sa pérennité. Il s’agit d’éléments tels que :   + Les opportunités et les contraintes liées à la préservation et à l’utilisation de l’écosystème ou la ressource naturelle concernée (ressources halieutiques, ressources en eau…),   + Les utilisateurs et les bénéficiaires en termes de populations riveraines : connaître les groupes, les personnes influentes et les personnes touchées (populations, organisations professionnelles, entreprises, professionnels, groupes de jeunes et de femmes…).   + Les développements juridiques qui peuvent toucher le projet, * Elaborer la théorie de changement relative au projet. * Concevoir le mode de gestion du projet (proposer une gouvernance propre au projet). |

|  |
| --- |
| 1. **Spécialiste en gestion des pêcheries et aquaculture :** |
| Le/la spécialiste en gestion des pêcheries et aquaculture assurera les tâches suivantes :   * Participer aux réunions de coordination * Évaluer les aspects techniques liés à l'aquaculture et les pratiques de pêche durable, tels que les systèmes de production, les équipements nécessaires et les conditions environnementales. * Étudier les effets des pratiques d'aquaculture sur la conservation de l'eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que sur l'économie bleue. * Aider à choisir les emplacements appropriés pour les activités d'aquaculture en fonction des critères définis par les diagnostics et les spécificités de terrain. * Évaluer les capacités des acteurs de l'aquaculture et déterminer les conditions nécessaires pour une gestion optimale des activités. * Préparer des documents techniques comprenant les prérequis, les estimations de financement, les bénéficiaires et les spécificités des activités d'aquaculture. * Proposer des stratégies de gestion efficaces pour les différentes activités d'aquaculture, en tenant compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux. * Développer les actions de renforcement des capacités et de sensibilisation en lien avec la gestion des pêcheries. |

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **Spécialiste en hydrologie et gestion des ressources en eau** | |
| Le/la spécialiste en hydrologie et gestion des ressources en eau assurera les tâches suivantes :   * Participer aux réunions de coordination * Analyser les caractéristiques des bassins versants, les régimes hydrologiques et les tendances des ressources en eau pour établir une base de référence pour le projet. * Créer des modèles pour simuler les flux d'eau et prévoir les impacts des changements climatiques et des interventions humaines sur les ressources en eau. * Élaborer des plans pour la collecte et le traitement des données hydrologiques, y compris l'installation de stations de mesure et l'utilisation de technologies de télédétection. * Étudier les paramètres de qualité de l'eau pour évaluer l'état des ressources en eau et identifier les sources de pollution. * Proposer des stratégies pour une utilisation durable et équitable de l'eau, en tenant compte des besoins des différents utilisateurs et de la protection des écosystèmes aquatiques. * Proposer des solutions pour faciliter la collaboration entre les pays du bassin pour la gestion partagée des ressources en eau transfrontalières, et un suivi collégial des ressources en eau. * Développer les actions de renforcement des capacités et de sensibilisation en lien avec le suivi hydrologique et la gestion des ressources en eau. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| |  | | --- | | 1. **Spécialiste en environnement et biodiversité aquatique** | | Le spécialiste en environnement et biodiversité aquatique assurera les tâches suivantes :   * Participer aux réunions de coordination * Élaborer un Plan d'Action Environnemental et Social des deux projets en identifiant les impacts environnementaux et sociaux liés au projet, proposer des mesures d'atténuation, et définir les responsabilités pour leur mise en œuvre. * Étudier l'état actuel de l'environnement marin et côtier ainsi que les dynamiques socio-économiques dans la zone du projet, en vue de comprendre l'ampleur de la dégradation des ressources halieutiques. * Évaluer les effets du changement climatique sur la zone du projet et analyser comment les actions envisagées peuvent renforcer la résilience des écosystèmes marins et des communautés côtières face aux changements climatiques. * Étudier les conséquences des actions du projet sur la biodiversité aquatique, les habitats naturels, et les communautés locales, en tenant compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux. * Développer les actions de renforcement des capacités et de sensibilisation en lien avec les enjeux de biodiversité aquatique dans le cadre des deux projets. * Identifier et analyser les bénéfices de la réhabilitation du système de suivi hydrologique du Bassin du Congo sur la biodiversité de la Région (tourbières, espèces endémiques, espèces menacées…) | |

# 

# Article 10 : Obligations du soumissionnaire

Les soumissionnaires doivent prendre une parfaite connaissance des exigences du FVC pour la préparation des propositions de financement.

Les soumissionnaires doivent consulter le document « Consignes pour la préparation des propositions de financement dans le cadre du processus d’approbation simplifié (SAP) » accessible en ligne pour plus de détails sur le site web du FVC.

Les soumissionnaires sont supposés avoir examiné les termes de référence de la présente consultation et assumeront seuls les conséquences des lacunes et insuffisances qu'ils auraient commises dans la présentation d'une offre non conforme, à tous égards, aux exigences de ladite consultation. Toute carence constatée, à ce titre, peut entraîner le rejet de l'offre correspondante.

# Article 11 : Sous-traitance.

La sous-traitance n’est pas prévue au titre de la présente consultation.

# Article 12 : Litiges et contestations

Si, en cours de l’exécution de la prestation, des différends et litiges surviennent avec le Titulaire, et faute d’accord à l’amiable, les deux parties recourent aux tribunaux compétents de Rabat.

# 

# Article 13 : Propriété intellectuelle

Après approbation, les livrables produits par le Titulaire deviennent la propriété de la CCBC et du Projet RO4C qui pourront les utiliser sans aucune redevance ni restriction.

# 

# Article 14 : Secret professionnel

Le Titulaire sera assujetti, pour tout ce qui concerne son activité découlant de la réalisation de la prestation au secret professionnel.

**Article 15 : Caractéristiques des** **prix**

Les prix comprennent les droits, impôts, taxes y compris le cas échéant la retenue à la source, frais généraux, faux frais et d’une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la prestation.

**Les prix sont fermes et non révisables**. Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A) est modifié postérieurement à la date de remise des offres, le Projet RO4C répercute cette modification sur le prix de la consultation.

Les prix de la consultation sont libellés en dirhams (DH) en toutes taxes comprises (T.T.C).

# Article 16 : Présentation de l’offre du Soumissionnaire

Le Soumissionnaire est tenu de présenter les documents suivants :

* Offre Technique détaillant :
  1. Note méthodologique proposée pour la réalisation de la prestation, incluant un chronogramme/planning de mise en œuvre ;
  2. CV de(s) expert(s).
* Offre Financière :

1. Une offre financière selon le format du bordereau des prix, présenté dans l’article 19, dûment renseigné, daté, signé et cacheté.

# Article 17 : Évaluation des offres des Soumissionnaires

L’évaluation des offres se déroulera en deux phases :

1. Phase 1 : évaluation des offres techniques portera sur les CV des experts et la note méthodologique proposés par les soumissionnaires ;
2. Phase 2 : évaluation et comparaison des propositions financières des soumissionnaires ;
3. Phase 3 : Analyse technico-financière des propositions des soumissionnaires.

# 

**17.1 Évaluation technique comparative des offres**

Pendant cette phase, une note technique T sur 100 sera attribuée à chaque candidat en fonction du barème suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères de l’évaluation technique** | | **Points** |
| **Note Méthodologique** | * Bien détaillée : 30 points * Détaillée : 20 points * Non détaillée: 0 points | **30** |
| **Profil des Consultants** | | **70** |
| **Chef (fe) d’équipe**  **(40 points)** | Formation académique : Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master scientifique) dans le domaine de l’environnement, l’économie rurale, le changement climatique, développement durable ou toute autre discipline similaire, avec spécialisation en gestion des ressources naturelles (Bac + 5 ou plus : 5 points, Moins de bac +5 : 0 points). | 5 |
| Expérience professionnelle générale (+20 ans 15 ans : 10 points, moins 10 à 15 ans : 5 points, moins de 5 à 10 ans 3 points, moins de 5 ans : 0 points) | 10 |
| Bonne expérience dans la réalisation d’études en lien avec la gestion des ressources naturelles, l’environnement et le changement climatique pour des bailleurs de fonds internationaux (GCF, par exemple) | 15 |
| Une expérience démontrée dans la réalisation de prestations similaires au présent appel à consultation (5 points par prestation). | 10 |
| **Autres spécialistes – 3 spécialités requises (30 points)** | Pour chacun des trois domaines de spécialisation requis : Diplôme universitaire supérieur (doctorat, ingénieur/Master) (Bac + 5 ou plus : 5 points, Moins de bac +5 : 0 points). | 5 |
| Pour chacun des trois domaines de spécialisation requis : Une expérience professionnelle confirmée dans le domaine en question (2 points par étude). | 15 |
| Une expérience confirmée dans le domaine de montage de projets, financés par des bailleurs de fonds internationaux (FEM, GCF, etc.) dans le domaine de l’environnement, du développement durable et des changements climatiques (10 : 5 points par référence). | 10 |
| **Total** | | **100** |

**Bien détaillé** : Bon niveau de détail, innovation et valeur ajoutée, pertinence de l’approche présentée, cohérence des éléments/activités proposés pour la réalisation des prestations ;

**Détaillé :** Reprise des TdRs en restant dans les généralités ;

**Non détaillé :** Sans valeur ajoutée aux TdR.

|  |
| --- |
| **Important :**  **Seront systématiquement éliminées à l’issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points.**  **Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux Termes de référence.** |

# 

**17.2 Analyse financière comparative des offres**

A l’issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d’une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l’offre valable techniquement et la moins disante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| **F= 100 \*(Pmin/P)** | P : Prix de l’offre  Pmin : Prix de l’offre valable techniquement et la moins disant. |

**17.3 Analyse technico-financière**

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

* 80% pour l’offre technique.
* 20% pour l’offre financière.
* N= 0,8 \* T + 0,2\* F

Le contrat sera adjugé à l’offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

# Article 18 : Dépôt des offres des Soumissionnaires

Les soumissionnaires doivent remettre leurs offres dans deux documents séparés :

1. **Offre technique :** Contenant les éléments précisés dans l’article 16 (alinéa 16.1) des présents termes de référence ;
2. **Offre financière** : Estimation du coût tel que précisé dans l’article 16 (alinéa 16.1) des présents termes de référence.

Les offres seront envoyées uniquement par courrier électronique à l’adresse suivante au plus tard le vendredi **12 avril 2024 à 16h** à l’adresse suivante : [**ro4c.maroc@gmail.com**](mailto:ro4c.maroc@gmail.com) **.**

# Article 19 : Bordereaux des prix

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Désignations** | **Unité** | **Quantité** | **PU HT**  **(Exprimé en dhs)** | **PT HT**  **(Exprimé en dhs)** |
| **Note conceptuelle à la suite des concertations avec les acteurs locaux** | F |  |  |  |
| **Faisabilité technico-économique** | F |  |  |  |
| **Document relatif à la proposition de financement (versions provisoire et définitive)** | F |  |  |  |
| **Total HT** |  |  |  |  |
| **TVA 20%** |  |  |  |  |
| **Total TTC** |  |  |  |  |

**Fait, à........................., le ............................**

**Signature et cachet du Soumissionnaire**

**(Faire précéder de la mention "lu et approuvé")**